



Communiqué

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 4 juin 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Lyonnaise des Eaux de Casablanca « Lydec », s'est réunie le 4 juin 2014 à 10h00 à la salle des conférences de la Bourse de Casablanca, angle avenue des Forces Armées Royales et rue Arrachid Mohamed, sous la présidence de Monsieur Dominique Mangin d'Ouince.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle a approuvé les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée a accepté de mettre aux voix le projet de résolution complémentaire suivant, intégré comme quatrième résolution bis.

Quatrième résolution bis : quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire prend note du fait que le Conseil d'Administration n'a pas mis au vote de projet de résolution spécifique pour le point inscrit à l'ordre du jour et qui concerne le quitus aux commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale accepte de mettre aux voix le projet de résolution élaboré par le bureau de l'Assemblée concernant ce point.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au cabinet Mazars représenté par M. Abdou DIOP et au Cabinet Ernst & Young représenté par M. Hicham DIOURI de leur mandat de Commissaires aux comptes pour l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle a approuvé la quatrième résolution bis.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice approuvé, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 12 février 2014 et tels qu'ils ont été publiés à l'occasion de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ainsi que les attestations des Commissaires aux comptes, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle a décidé la distribution d'un dividende de 24,5 MAD par action qui sera mis en paiement à partir du 10 juillet 2014.